

ÉDITION
2024



DICRIM

Document d'Information Communale
sur les Risques Majeurs

LES RISQUES MAJEURS À ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Document à conserver

S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Guy MOUREAU
Maire de
Entraigues-sur-la-Sorgue

Depuis plusieurs années, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire. L'information et la sensibilisation de la population face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. Le territoire communal est exposé au risque inondation causé par les crues de la Sorgue et du Canal de Vaucluse. Il peut également être soumis au risque de transport de matières dangereuses, au risque sismique et aux mouvements de terrain.

L'équipe municipale a décidé de la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde en 2024 afin de préserver la sécurité des entraiguois et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Elle s'est associée à un professionnel qui nous conseille et fait vivre ce PCS. Ce plan a pour objectif de définir

les mesures de prévention et de sauvegarde prises pour faire face à toute situation de crise. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur notre commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Votre dévoué,
Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde	3
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ?	4
Les moyens d'alerte	6
L'hébergement en cas d'urgence	7
Le risque inondation	8
Le risque rupture de barrage	12
Le risque feu de forêt	14
Le risque météorologique	16
Le risque mouvement de terrain	18
Le risque sismique	20
Le risque radon	22
Le risque sanitaire	23
Les risques technologiques	24
La menace terroriste	26
Avant l'événement : comment se préparer ?	28
Après l'événement : que faire ?	29
Bulletin d'inscription à la téléalerte	31
Récapitulatif des conduites à tenir	32

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle, liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une **faible fréquence** et une **importante gravité** en termes de victimes ou de dommages matériels.



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture de Vaucluse ([consultable sur www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et l'**organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des populations.

LISTE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE :

- Inondation
- Rupture de barrage
- Feu de forêt
- Météorologique
- Mouvement de terrain
- Sismique
- Radon
- Sanitaire
- Technologiques
- Terroriste

Numéro en lien avec le **Poste de Commandement Communal** :

04 90 83 17 16



Vue de la Mairie

QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

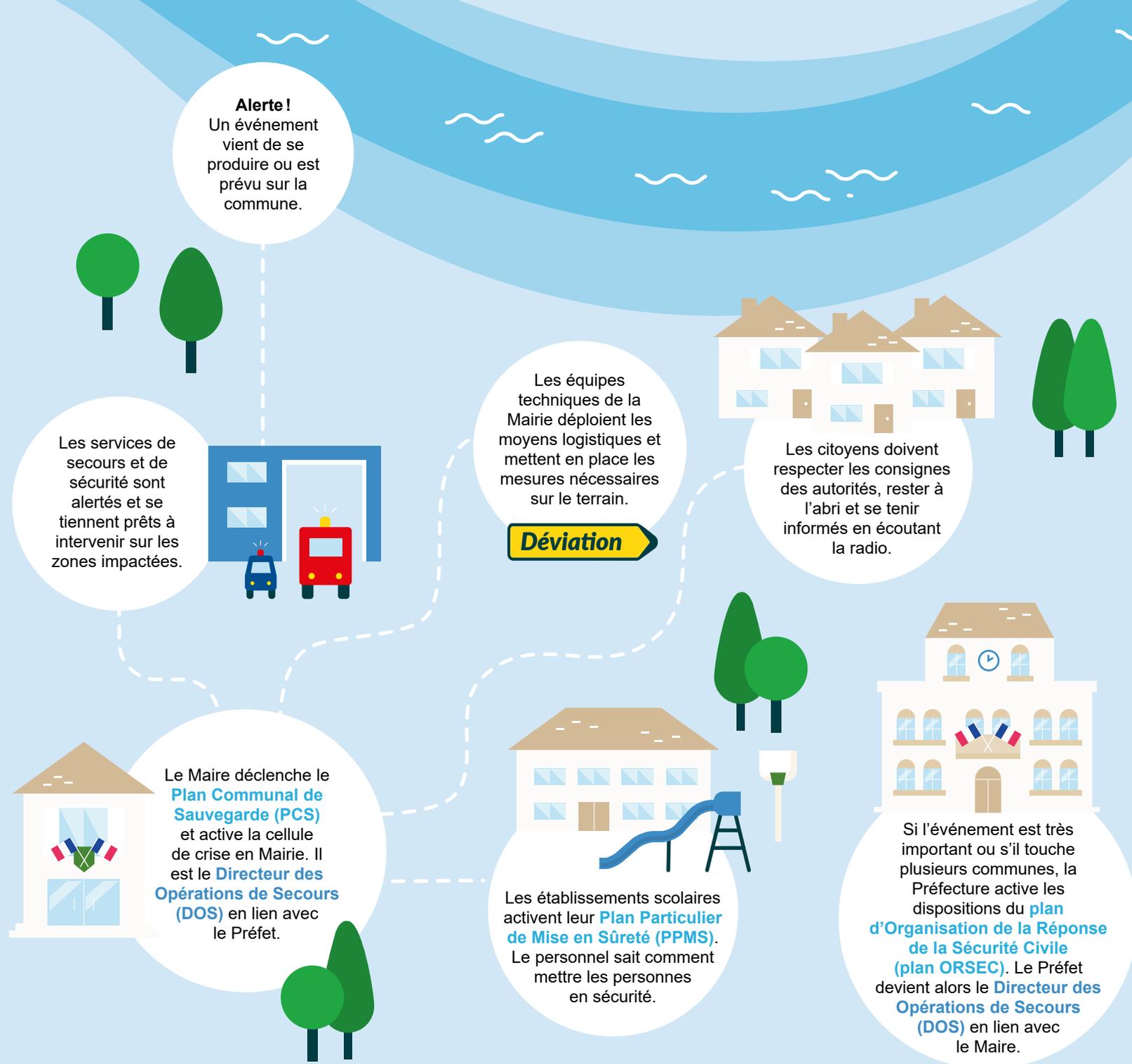
L'organisation des secours fait intervenir différents acteurs où chacun a son rôle à jouer.

La commune se dote d'une **cellule de crise** à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement. (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population...).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement (*numéro disponible sur la page précédente*).

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

Elle prend alors en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, de la Police Municipale et des services de secours pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé sur les panneaux numériques extérieurs de la commune.



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio.

France Bleu Vaucluse : **98.8 / 100.4 FM**



L'alerte téléphone : F24/Gedicom

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone via son automate d'appel F24/Gedicom. Vous pouvez vous y inscrire via ce lien :

ville-entraigues84.fr/ma-securite/risque-majeurs

Ou en remplissant le coupon détachable de la page 31.



L'application mobile

La Mairie peut également vous avertir ou vous tenir informé via son application mobile. Vous pouvez la télécharger dès maintenant sur l'App store ou Google Play en recherchant : « Entraigues-sur-la-Sorgue ».



FR-Alert

Le système d'alerte des populations FR-Alert permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.

Opérationnel depuis juin 2022, il informe de la nature, de la localisation du danger et des comportements à adopter sans passer par une application ou une inscription préalable.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur X et Facebook, et sur le site officiel de la Ville.

Préfecture :

X @Prefet84

Mairie :

<https://ville-entraigues84.fr>

f www.facebook.com/Entraigues.sur.la.Sorgue

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centres d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (par exemple la **salle des fêtes ou la MJC**) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



< Vue de la salle des fêtes

Vue de la MUC



! Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.

Le ruissellement comprend l'ensemble des circulations d'eau sur les versants, en dehors des cours d'eau. Il s'intensifie lorsque les eaux de pluie ne parviennent pas à s'infiltrer dans les sols et peut conduire à l'inondation de secteurs pourtant éloignés des cours d'eau, notamment les zones basses (cuvettes).

Il peut être aggravé par l'engorgement des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses. L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâti, voiries, parking...) et certaines pratiques agricoles peuvent limiter l'infiltration des précipitations et accentuer le ruissellement.

Le risque sur le territoire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

La commune est exposée aux débordements des Sorgues, par des crues dites « de plaine », caractérisées par un délai de prévenance relativement long (de l'ordre de quelques jours), et une durée d'inondation également assez longue.

Ces crues s'accompagnent souvent de phénomènes de remontées de nappes phréatiques, ainsi que de remontées des eaux par les réseaux de canalisation. Des phénomènes de ruissellement sont également possibles en cas de précipitations intenses, notamment dans les secteurs les plus urbanisés.

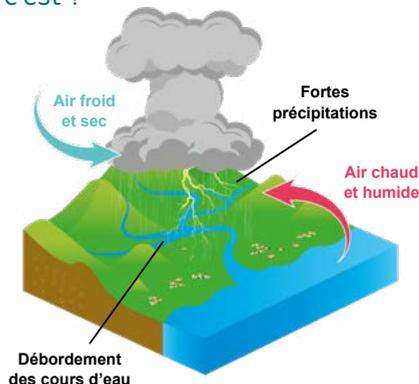
Les secteurs les plus exposés sont : le quartier le Campsec, le quartier des Rochières, le quartier Est (qui comprend les routes de Sorgue et d'Avignon et le quartier des Aigues Fraîches), le quartier Malgouvert et le quartier route de Trévouse (y compris dans l'agglomération).

L'épisode méditerranéen, qu'est-ce que c'est ?

Les épisodes méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud et humide en provenance de Méditerranée qui rencontrent de l'air froid d'altitude.

La masse d'air devient alors instable et orageuse provoquant des pluies intenses et des cumuls importants.

Ce phénomène peut se produire toute l'année mais est plus fréquent en automne.



Les crues historiques

Entraigues-sur-la-Sorgue a été touchée par des crues tout au long de son histoire. On peut citer par exemple les inondations de novembre 1982, de novembre 1994, du 8 septembre 2002, de décembre 2003 ou encore décembre 2019.

La catastrophe de Vaison-la-Romaine en septembre 1992 reste cependant la plus marquante dans le Vaucluse. Entraigues-sur-la-Sorgue avait alors également été fortement touchée.



Crue à Entraigues en 2008

Un repère de crue est visible sur la commune, marquant le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) atteintes lors de l'inondation du 9 novembre 1907. Il s'agit d'une plaque gravée, située à environ 15 cm du sol au niveau de l'intersection entre le boulevard St-Roch et la rue de la Placette.

Ces repères sont consultables sur le site : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>

Les niveaux de vigilance « crues »

Il est également possible de suivre l'évolution du Rhône et de l'Ouvèze grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site www.vigicruces.gouv.fr. Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État. Les tronçons du Rhône et de l'Ouvèze peuvent être affectés d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures.



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.



Consultable sur le site www.vigicruces.gouv.fr

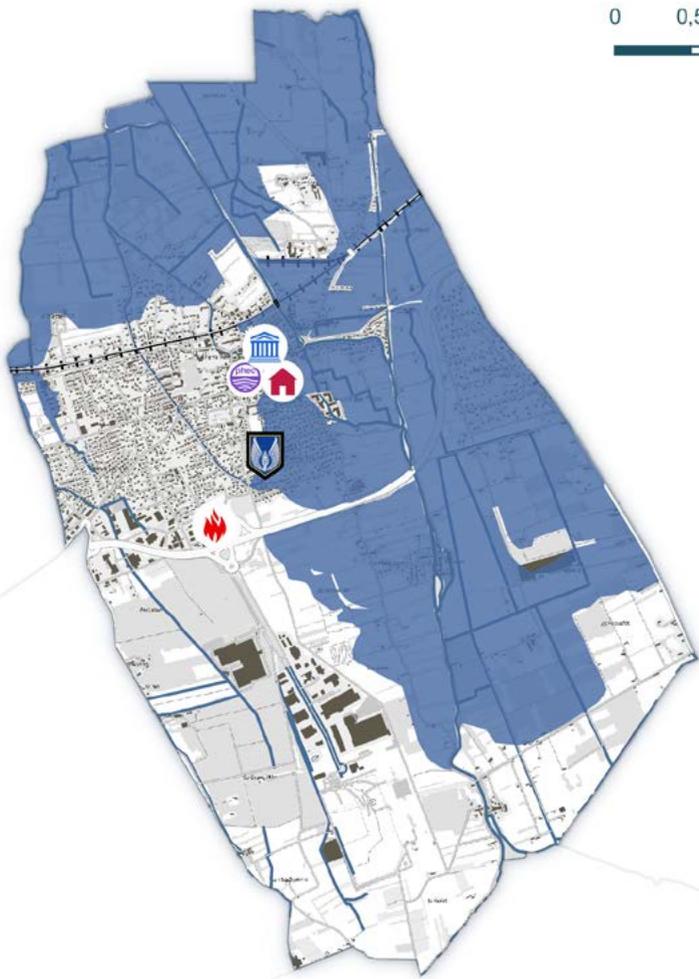
En supplément de cette vigilance hydrologique, une vigilance météorologique émise par Météo France informe les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météo dangereux. Les niveaux de vigilance sont détaillés à la page 17.



LA CARTE DU RISQUE INONDATION À ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE



0 0,5 1 km



-  Mairie
-  Casernes de pompiers
-  Poste de Gendarmerie
-  Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Aléa - Inondation

-  Zones inondables
-  Repères de crues

Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), Préfecture de Vaucluse - Zones inondables des Sorgues (2018)

LES BONS RÉFLEXES

■ AVANT L'INONDATION

- Informez-vous sur le risque
- Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages
- Mettez les produits dangereux ou polluants au sec et surélevez le mobilier
- Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

■ PENDANT L'INONDATION



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée



Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

■ APRÈS L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable
- Faites l'inventaire des dégâts



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique.

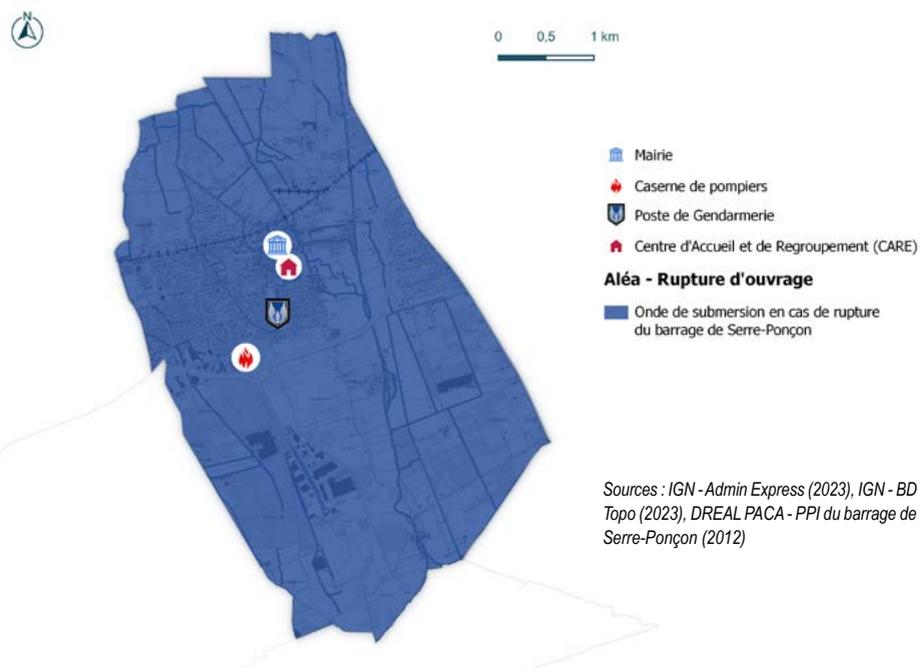
En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Le risque sur le territoire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

La commune serait impactée en cas de rupture du **barrage de Serre-Ponçon** (situé dans les Hautes-Alpes). Construit entre 1955 et 1961 à des fins de production d'électricité et d'irrigation, cet ouvrage de **124 m de haut** situé sur le cours de la Durance peut retenir jusqu'à **1,2 milliard de m3 d'eau**.

À titre indicatif, l'onde engendrée par la rupture du barrage arriverait en **18h** à Entraigues-sur-la-Sorgue. **L'ensemble de la commune est impacté en cas de rupture du barrage.**

L'ouvrage fait l'objet d'une **surveillance constante**, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Plusieurs **niveaux d'alerte** des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Informez-vous sur le niveau du risque
 - Niveau 1 - Vigilance renforcée** : information de la population
 - Niveau 2 - Préoccupation sérieuse** : évacuation de l'ensemble de la population
- Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio **France Bleu Vaucluse** 98.8 / 100.4 FM

- Évacuez votre foyer, pour les personnes véhiculées, et suivre l'itinéraire BIS de LYON en direction de la Drôme.
- Rejoignez un point de rassemblement communal défini par les autorités pour les foyers non véhiculés.

APRÈS

- Continuez à **suivre les consignes** des autorités
- **Aérez et désinfectez** les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après **vérification technique** et assurez-vous que l'eau du robinet soit **potable**
- **Faites l'inventaire** des dégâts



LE RISQUE FEU DE FORÊT

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Depuis juin 2023, un nouvel outil de prévention et d'information sur le danger d'incendies a été déployé : la **Météo des forêts**. Elle indique un niveau de danger établi à partir des prévisions météorologiques, de l'état de sécheresse de la végétation et de l'occupation des sols. Cette information est délivrée à l'échelle du département pour les deux prochains jours avec 4 niveaux de représentation du danger de feux :

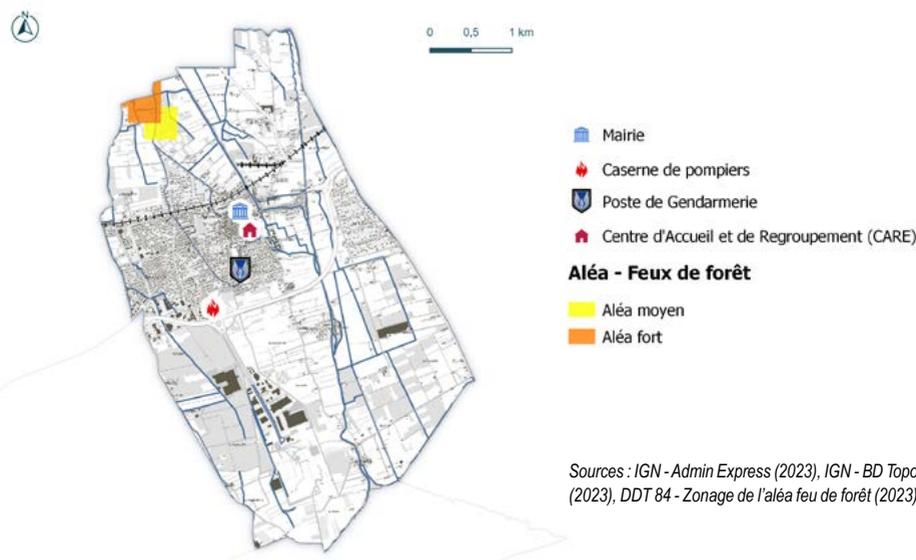
-  Danger faible (vert)
-  Danger modéré (jaune)
-  Danger élevé (orange)
-  Danger très élevé (rouge)

Attention, la météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir !

■ Le risque sur le territoire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

La commune est concernée du fait de la présence de **petites zones boisées** dans la partie nord de son territoire. On recense **4 feux notables** sur les quarante dernières années (source : www.promethee.com). Le plus important a eu lieu le **15 février 1976**, et a impacté une surface d'environ **4 hectares**.

Afin de réduire la vulnérabilité face aux feux de forêts, un **PDFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies)** a été mis en place dans le Vaucluse.



LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Si besoin, **coupez l'électricité, le gaz** et fermez les ouvertures



Ne provoquez **pas de flamme ni d'étincelle**



Écoutez la radio **France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM**



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Fermez les **ouvertures**



Dégagez les **voies d'accès**

À l'intérieur et **jusqu'à une distance de 200m** d'espaces naturels sensibles au feu de forêt (bois, landes, maquis, garrigues, plantations, et reboisements), respectez ces consignes :

- Interdiction de porter ou d'allumer du feu
- Interdiction de fumer
- Ne pas pratiquer une activité susceptible de provoquer des étincelles
- Emportez vos déchets

OLD - (Obligation Légale de Débroussaillage)

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur **les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés** (article 322-3 du Code forestier). Il incombe au propriétaire des constructions, terrains ou installations ou son locataire non saisonnier de débroussailler :

- Dans un **rayon de 50 m** autour des bâtiments ou installations de toutes natures (y compris les piscines).
- **3 m de part et d'autre des chemins privés** y donnant accès.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain
- Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété
- Sécuriser le personnel sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- Être en conformité vis-à-vis de la réglementation



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.

Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents et des tempêtes soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national.

Épisode de canicule

Selon le département, on parle de canicule lorsque la chaleur est supérieure à 36°C le jour et supérieure à 21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

Fortes chutes de neige et grand froid

Rares dans notre région, les épisodes de grand froid et/ou de fortes précipitations neigeuses provoquent des perturbations importantes car les structures (réseaux d'électricité et de communication notamment) ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

La commune a déjà connu des épisodes de grand froid (hivers 1956, 1985 et 1986) et des chutes de neige importantes (hivers 1971 - 2003 - 2010).

La commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue dispose, dans l'hypothèse de chutes de neige, d'une réserve permanente de 60 tonnes de sel. Son parc automobile est composé de véhicules permettant au personnel de se déplacer afin de saler les voies communales.



La Mairie sous la neige lors de l'hiver 2008

Pollution de l'air

On définit un épisode de pollution de l'air par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peut être dû aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ; à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ; à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM



En cas de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau/jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

AVANT

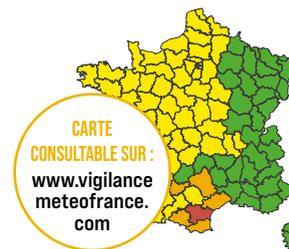
- Protégez les installations contre le gel
- En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières

PENDANT

Dès l'apparition d'une couche de neige importante :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTE



NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

NIVEAU 3 : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

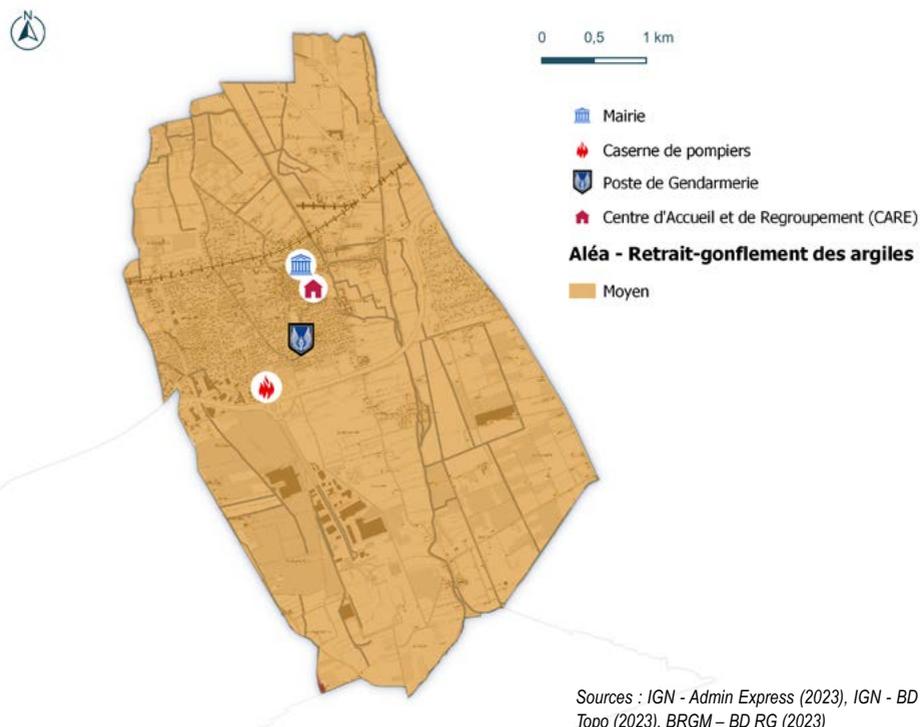
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le risque sur le territoire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

La commune est concernée par le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** du fait de la nature du sol. L'ensemble du territoire communal est classé en zone d'aléa « moyen ».

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se **rétracter** avant de **gonfler** lors de **périodes plus humides**. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des **dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures**. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles.



Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), BRGM - BD RG (2023)

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



Conformez-vous aux **consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)



Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas



Ne **pénétrez pas** dans un bâtiment endommagé



Mettez-vous à **disposition des secours**

APRÈS



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



Conformez-vous aux **consignes** données, entamez les **démarches pour l'indemnisation du sinistre**

GLISSEMENT DE TERRAIN

EFFONDREMENT DU SOL

ÉBOULEMENT DE ROCHERS





LE RISQUE SISMIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

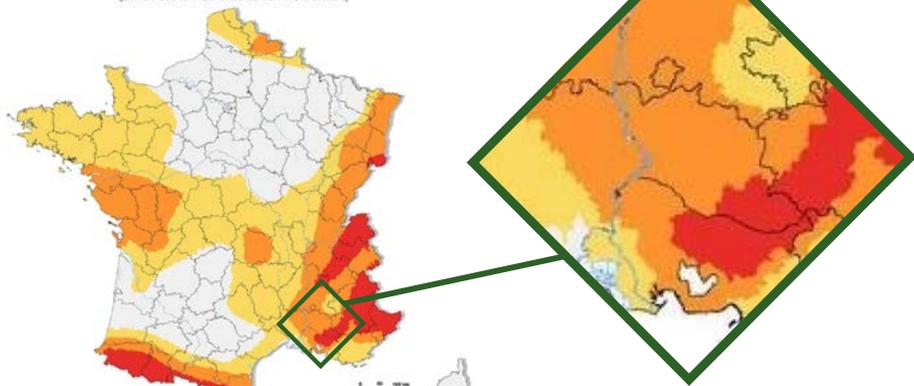
Le risque sur le territoire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Le risque sismique sur la commune est de niveau **modéré**. Cela correspond à un **niveau 3 sur 5** que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.

Le risque sismique dans le Vaucluse est lié au contexte tectonique du massif central, de l'arc alpin et aux mouvements qui les caractérisent. La présence de **failles actives** ainsi que les mouvements que subissent ces massifs forment un contexte régional exposé à l'aléa sismique.

La région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) est la plus soumise au risque sismique de tout le territoire métropolitain. Le séisme le plus marquant en termes de conséquences est celui de **Lambesc le 11 juin 1909** (magnitude 6), qui a fait 46 victimes dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que de nombreux dommages jusque dans le Vaucluse. **Au niveau du département même, on dénombre 27 séismes** d'intensités notables ayant leur épicentre dans le Vaucluse entre 1568 et aujourd'hui.

Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



- Zones de sismicité
- 1 (très faible)
 - 2 (faible)
 - 3 (modérée)
 - 4 (moyenne)
 - 5 (forte)

LES BONS RÉFLEXES

AVANT LA SECOURSSE



Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité



Fixez, si possible, les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés

PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



En voiture, arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse

APRÈS LA SECOURSSE



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Sortez du bâtiment rejoignez une zone de couverture



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



LE RISQUE RADON

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. **Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.**

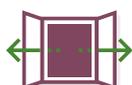
Le risque sur le territoire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Sur la commune, le risque est de **catégorie 1** (faible) sur une **échelle nationale de 3**. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

LES BONS RÉFLEXES



N'obstruez pas les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et nettoyez les régulièrement



Aérez quotidiennement votre domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes/ jour



Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et changez les filtres régulièrement



Assurez-vous de l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, réseaux)



Améliorez, rétablissez ou mettez en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de votre domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



LE RISQUE SANITAIRE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'Homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus...).

Le risque sanitaire dépend donc de **la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.**

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- **Le risque pandémique** : c'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple : COVID-19).
- **Le risque épizootique** : c'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

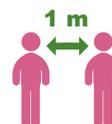
LES BONS RÉFLEXES



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude...)



Évitez les contacts avec les personnes malades
En cas de contagion avérée, **portez un masque**



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades
Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur



Faites-vous vacciner dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le risque TMD à Entraigues-sur-la-Sorgue

Le risque de **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**, est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport, par **voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses** (explosives, toxiques, corrosives, radioactives, pathogènes...).

Un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où sur le territoire le long des axes de circulation **routiers** (le long de la D942 en particulier) et **ferrés**, ainsi qu'au niveau de **canalisations de transport** (de gaz et d'hydrocarbures) qui traversent la commune. Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion



Étiquette de danger

33
1203

- Numéro d'identification du danger
- Numéro d'identification de la matière

Le risque industriel à Entraigues-sur-la-Sorgue

Le **risque industriel** concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et ayant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement.

L'**usine FM France**, située sur le territoire communal est classée **Seveso seuil bas**.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

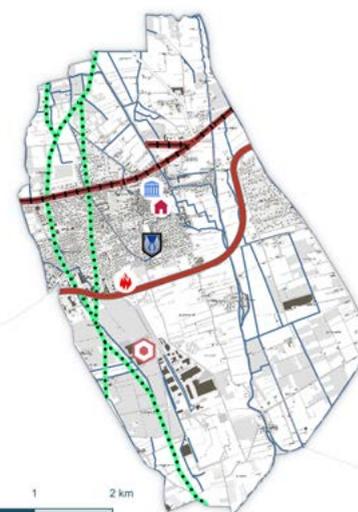
- Informez-vous sur l'existence d'un risque à proximité
- Estimez votre propre vulnérabilité par rapport au risque

PENDANT

-  **Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)
-  **Coupez le gaz et l'électricité**
-  **Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes
-  **Éloignez-vous** de la zone de danger
-  **Vos enfants sont en sécurité à l'école**
-  **Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle**
-  **Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM**

APRÈS

- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de la zone impactée
- Aérez les locaux exposés



-  Mairie
-  Casernes de pompiers
-  Poste de Gendarmerie
-  Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)
- Aléa - Transport de Matières Dangereuses (TMD)**
-  Axes majeurs de TMD par voie routière
-  Axes majeurs de TMD par voie ferrée
-  TMD par canalisation (gaz et hydrocarbures)
- Aléa - Industriel**
-  Site Seveso (Seuil bas)

Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), Préfecture de Vaucluse - DDRM (2023), Géorisques (2023)



LA MENACE TERRORISTE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le plan vigipirate

C'est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- un **document public**, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <https://vigipirate.gouv.fr>).
- un **document classifié**, destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan **VIGIPIRATE** comporte trois niveaux :

NIVEAUX

DESCRIPTIF



Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes...). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.



Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERTER



4. RÉSISTER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

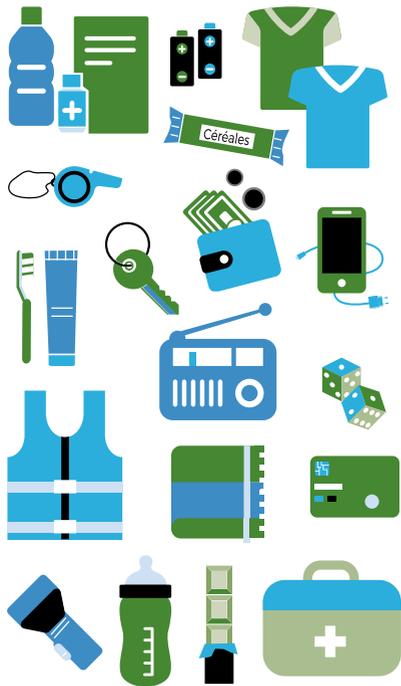
Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assailants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable / pers.
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés...)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur
- Un moyen de paiement (monnaie, CB)

BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri...). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

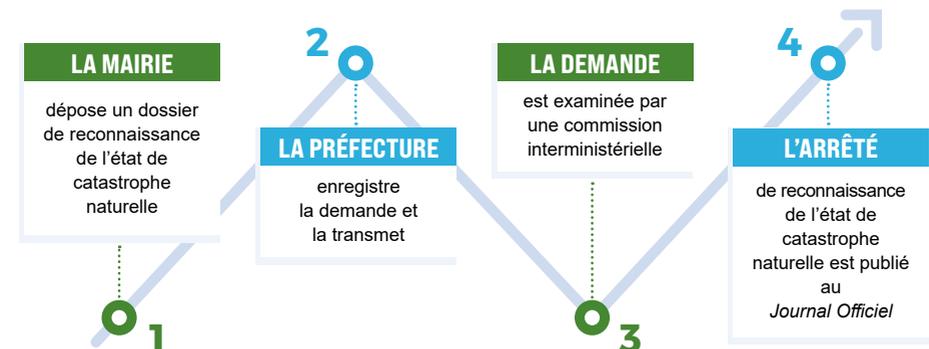
(À COMPLÉTER)

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 🏠 Mairie 04 90 83 17 16 | 🚿 Assurance |
| 🏛️ Préfecture 04 88 17 84 84 | 👨 Médecin de famille |
| ⚡ Urgence électricité dépannage | 📖 École(s) des enfants |
| 🔥 Urgence gaz n° vert | H Hôpital |
| 💧 Service des eaux | 👨 Proches à contacter |

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veuillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Écoutez la radio
France Bleu Vaucluse
98.8 / 100.4 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri

■ À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB...)

■ LIENS UTILES

- Météo France : www.meteofrance.com
- Mairie : <https://ville-entraigues84.fr>
- Préfecture : www.vaucluse.gouv.fr
- Risques majeurs en France : www.georisques.gouv.fr

■ NUMÉROS UTILES

- | | | | |
|----|------------------|-----|--|
| 15 | SAMU | 112 | Appel d'urgence |
| 17 | Police nationale | | |
| 18 | Pompiers | 114 | Appel d'urgence pour sourds et malentendants |

MAIRIE
D'ENTRAIGUES-SUR-
LA-SORGUE

35 place du 8 mai 1945
84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

☎ 04 90 83 17 16

